

Ces prestations complètent les remboursements du contrat socle et l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO).

	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formules complètes		
				Formule 4	Formule 5	Formule 6
HOSPITALISATION (MÉDICALE, CHIRURGICALE, MATERNITÉ)						
Honoraires, Actes de Spécialités et de chirurgie	150% BR	200% BR	250% BR	100% BR	150% BR	200% BR
Chambre particulière (par séjour)	30€/Jour	35€/Jour	40€/Jour	100€/séjour	150€/séjour	200€/séjour
SOINS COURANTS						
Consultations, visites : Généralistes	100% BR	150% BR	200% BR	50% BR	75% BR	100% BR
Consultations, visites : Spécialistes	100% BR	150% BR	200% BR	50% BR	75% BR	100% BR
Actes de Spécialités, de Chirurgie, Actes Techniques Médicaux, Auxiliaires médicaux, Radiologie, Analyses	50% BR	75% BR	100% BR	50% BR	75% BR	100% BR
Médicaments prescrits non remboursables par le Régime obligatoire	15€/an	30€/an	50€/an	15€/an	30€/an	50€/an
DENTAIRE						
Soins				100% BR	150% BR	200% BR
Prothèse dentaire et orthodontie remboursées ou non par le RO				50% BR dans la limite de 100€/an	75% BR dans la limite de 150€/an	100% BR dans la limite de 200€/an
Implantologie				75€/an	100€/an	125€/an
OPTIQUE						
Adultes et Enfants : Équipement (verres et monture) ou lentilles acceptées ou refusées par le RO				100€/an	125€/an	150€/an
MÉDECINES DOUCES						
Ostéopathe, Chiropracteur, Acupuncteur, Diététicien, Psychomotricien, Pédicure				20€/séance limité à 2 séances/an	20€/séance limité à 3 séances / an	20€/séance limité à 4 séances / an

Délais d'attente :

- Hospitalisation : 3 mois sauf si hospitalisation consécutive à un accident
- Maternité : 9 mois
- Optique : 3 mois
- Dentaire : 3 mois

Les limites et montants en euros s'entendent par personne garantie au titre du contrat surcomplémentaire non responsable.

PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale

RO : Régime Obligatoire

AMO : Assurance Maladie Obligatoire

BR : Base de Remboursement

Assureurs : QUATREM - SA au capital de 510 426 261€ - Régie par le Code des Assurances - 21 rue Laffite 75009 Paris - 412 367 724 RCS Paris - Société du groupe Malakoff Médéric.
Groupama Paris Val de Loire - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire - 60 bd Duhamel du Monceau - CS 10609 - 45166 Olivet Cedex - Siège social : 161 avenue Paul Vaillant-Couturier 94258 Gentilly Cedex - 382 285 260 RCS Créteil - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 61 rue Taitbout 75009 Paris - www.groupama.fr

Souscripteur : BMI (Basel Medical Insurance) - Association régie par la Loi 1901 déclarée en Préfecture des Hauts de Seine, inscrite au Répertoire National des Associations sous le n°W751217424 - Son siège social est situé : 26 rue Pagès, 92150 Suresnes

Distributeur et gestionnaire : SPVIE Assurances - SAS de courtage au capital de 47 725 € - Siège social : 26 rue Pagès - 92150 Suresnes - Tél : 01 87 15 69 99 - RCS de Nanterre n° 525 355 251 - N° ORIAS 10 058 151 (www.orias.fr) - Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière (articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances) - sous le contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 (https://acprbanque-france.fr/) - Exerce son activité selon les dispositions de l'article L 521-2, II, b) du Code des assurances, la liste des assureurs partenaires est disponible sur https://www.spvie.com/partenaires - Réclamation : Service Réclamation, 26 rue Pagès - 92150 Suresnes - Médiation : Dans le cas où le service réclamation ne vous aurait pas apporté de réponse satisfaisante, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org.